



Communiqué de presse de la CGT Educ'Action 42 et
de Sud Education de la Loire (10/09/26)

Grève au collège du Puits de la Loire contre la mutation forcée de la documentaliste

La rentrée des classes a été particulièrement éprouvante au collège Puits de la Loire (Saint-Etienne). La professeure documentaliste, Coline J., qui avait pourtant participé à la pré-rentrée avec ses collègues, n'a pas pu accueillir ses élèves comme chaque année. En effet, le Rectorat l'a convoquée le mardi 1^{er} septembre pour lui remettre un arrêté marquant le début d'une procédure de déplacement forcé. Accompagnée par la CGT Educ'Action 42, elle a vu sa carrière s'effondrer en seulement une heure : elle doit quitter son poste immédiatement et partir pour Firminy...

Nous dénonçons un traitement indécent et brutal, basé uniquement sur son handicap.

En poste depuis 2023, Coline J. portait de nombreux projets sur l'établissement : un club ciné/math/sciences, des venues d'écrivains et de libraires, de l'art thérapie... En situation de handicap, son état s'était dégradé, conduisant son médecin à la placer en mi-temps thérapeutique pendant 9 mois pour recevoir des soins. Elle travaillait alors deux jours par semaine et une collègue complétait son service. Cette situation subie lui a permis de se soigner et comme prévu initialement de reprendre à plein temps ce 1^{er} septembre (après seulement 9 mois de mi-temps thérapeutique). Pendant ce temps, Coline J. a continué à assurer de nombreux cours d'initiation à la recherche documentaire et à accueillir les élèves désireux de lire et d'emprunter des ouvrages, tout en portant divers projets.

Tout s'est joué en un après-midi.

Le Rectorat justifie sa décision en se basant sur une seule source : une visite d'inspection qui a duré quelques heures en mai dernier. Une visite effectuée par l'inspecteur de Coline J., déjà connu pour être à l'origine du déplacement forcé de Karima Guezzou, à La Ricamarie. Le rapport d'inspection pointe plusieurs problèmes : une diminution de la fréquentation du CDI (ce qui se justifie par le mi-temps de Mme J. et le manque d'aménagement de son poste malgré son handicap), le fait que la porte entre le CDI et la salle de permanence ne puisse pas s'ouvrir (ils passaient dans le couloir, ce qui était une recommandation de la commission de sécurité ainsi que d'évaluateurs extérieurs mandatés par le Rectorat en 2023), une séance observée jugée

banale, ainsi que quatre fautes d'orthographe dans le document remis à l'inspecteur. Le rapport, extrêmement léger, se conclut sur le fait que Mme J. doit être mutée dans un autre établissement.

“Collège en progrès” : la grande purge

Annoncé en grandes pompes l'an dernier par notre ministre, plusieurs collèges de la Loire sont passés en “collège en progrès” : ce dispositif regroupe les établissements qui n'ont pas les résultats attendus au brevet et qui doivent donc être accompagnés. En plus d'être extrêmement stigmatisant, ce dispositif n'apporte aucun moyen supplémentaire (ni personnels en plus, ni financements). Le Rectorat s'appuie sur l'entrée dans ce dispositif du collège Puits de la Loire pour justifier le déplacement absurde de Mme J. . On comprend donc aisément que ce dispositif sert en réalité à faire un tri dans les équipes, et notamment à éliminer de l'équipe un personnel en situation de handicap sous prétexte que le collège ne pourrait pas progresser avec elle. C'est la même justification qui avait été utilisée contre Karima Guezzou du collège Jules Vallès, à La Ricamarie (la CGT poursuit actuellement en justice l'Éducation Nationale pour la faire réintégrer). Cela remet en cause complètement le système des mutations et le statut de fonctionnaire et fragilise l'équipe dès la rentrée.

Un personnel détruit psychologiquement

Lors de l'entretien au Rectorat, la CGT a demandé à voir l'inspecteur à l'origine du rapport pour qu'il puisse l'expliquer : il lui a été répondu que celui-ci venait de partir à la retraite. Ce qui n'a pas empêché le Rectorat de s'appuyer sur son seul rapport pour déplacer de force Mme J. à Firminy, une ville dont tous les collèges sont justement “collège en progrès”, ce qui rend d'autant plus absurde le déplacement. Nous avons postulé le fait que Mme J. pourrait recevoir un accompagnement dans son collège si le Rectorat le jugeait nécessaire, ce qui a été refusé.

Le jeudi 3 septembre, Coline J. et son représentant CGT (également représentant élu de la formation santé et sécurité de la Loire) sont venus au collège pour récupérer ses affaires et pour échanger avec la trentaine de collègues venue la soutenir sans son départ précipité (l'organisation syndicale a prévenu le mardi par mail). L'entrée a été refusée par la cheffe d'établissement, Madame Hani, accompagnée d'un membre des forces de l'ordre, puis celle-ci a décidé de ne laisser entrer que Mme J. et de refuser l'accès à l'élue. Mme J. a été escortée puis est ressortie avec un carton d'affaires après quelques minutes. Nous dénonçons ce traitement violent et la manière dont l'Education Nationale traite ses personnels et les élus des personnels. Aujourd'hui, Mme J. est détruite psychologiquement et est en arrêt maladie.

Grève et manifestation

Réunis en heure d'information syndicale ce jeudi 10 septembre, les personnels du Puits de la Loire ont partagé le choc et l'indignation qu'ils ont ressentis suite à l'éviction de leur collègue. **Ils ont voté à l'unanimité la grève jeudi 17 septembre avec un rassemblement à 10H devant le collège et un autre entre 12H et 14H devant la DSDEN.**

La CGT Educ'Action et Sud Education de la Loire appellent à participer à la grève et aux rassemblements pour exiger le retour immédiat de Mme Coline J. au collège Puits de la Loire, et à mettre fin aux procédures de déplacement forcé.

CONTACT PRESSE

Dimitri Millefiori, 0782195502 (CGT)

Simon Rubert, 0695385204 (SUD)